

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

MUNICIPALITE

Préavis municipal no 09/2021

Comptes 2020 du Fonds Culturel Riviera

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2020 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5^{ème} des communes partenaires (8 sur 10).

2. Cadre général

La Convention du Fonds culturel Riviera, entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Il est géré par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

3. Comptes 2020

Le Fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Selon l'art. 18 de la convention en vigueur, la contribution annuelle des communes a été fixée à Fr. 48.- / habitant pour la législature 2002-2006. Dès le début de la législature 2006-2011, le montant de cette contribution peut être réévalué d'année en année et ce, dans une fourchette de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant.

Pour 2020, la contribution des communes a été déterminée sur la base de la population au 31.12.2019 et du montant nécessaire pour couvrir les subventions aux institutions, ainsi que les charges administratives et de gestion du FCR.

Les contributions des communes équivalent à Fr. 47.- / habitant pour 2020 et représentent un montant de Fr. 3'776'600.- auquel s'ajoutent : une provision pour subventions et aides à la création de Fr. 15'982.- (solde 2019) ; la participation de la Commission intercommunale de la Taxe de séjour aux coûts de l'agenda régional de Fr. 12'000.- ; une provision pour le contrôle des comptes 2019 de Fr. 600.- ; une provision de Fr. 10'000.- destinée à une augmentation exceptionnelle de la subvention à la Fondation Vevey ville d'images pour l'acquisition de matériel scénographique pour l'édition 2020 du Festival Images ; enfin, une provision pour une aide à la création admise en 2019 et versée en 2020 de Fr. 25'000.- destinée à la Compagnie Les Exilés pour sa création « Les trois Mousquetaires ».

Ainsi, le total des recettes pour 2020 s'élève à Fr. 3'840'182.-.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il est de la compétence du Conseil administratif (CA) du Fonds d'attribuer les subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux.

Au final, le montant global des subventions aux institutions s'est élevé, en 2020, à Fr. 3'661'459.10. Ce montant est inférieur à celui qui était prévu au budget 2020. Cette baisse des charges s'explique d'une part, par l'annulation de deux des six éditions de l'Agenda culturel Riviera cette année de crise sanitaire ; d'autre part, par l'annulation de l'édition 2020 du Montreux Choral Festival, en raison d'un nombre trop limité d'inscriptions de chœurs internationaux à fin 2019 (hors COVID-19).

Aux subventions versées aux institutions s'ajoutent les charges suivantes : le montant de Fr. 33'000.- attribué à des aides à la création versées en 2020 ; une provision de Fr. 18'000.- constituée pour des aides à la création traitées et admises en 2020 et à verser en 2021 ; une provision de Fr. 15'000.- pour l'intégration de l'AVIFFF au sein des institutions bénéficiaires du Fonds dès 2021 ; une provision totale de Fr. 30'000.- pour des augmentations exceptionnelles de la subvention à deux institutions bénéficiaires (Association Tous Artistes Confondus - RKC et Fondation Vevey ville d'images), l'une à verser en 2021 (Espace Images) et l'autre en 2022 (RKC) ; et une provision de Fr. 22'000.- pour l'attribution d'un mandat visant le développement d'une version digitale de l'Agenda culturel régional.

Enfin, à ces charges, s'ajoutent un montant de Fr. 35'000.- (forfait) pour les prestations d'administration, de coordination et de gestion du fonds, effectuées par le Service des affaires intercommunales, ainsi qu'un montant de Fr. 1'138.50 correspondant à la facture de la fiduciaire de Fr. 538.50 pour le contrôle des comptes 2019 et une réserve de Fr. 600.- pour le contrôle des comptes 2020.

Ainsi, le montant total des charges 2020 s'élève à Fr. 3'815'597.60.-.

Les charges ayant été moins importantes que prévues durant l'exercice 2020, le solde du FCR au 31 décembre 2020 s'élève à Fr. 24'584.40. Conformément à la Convention du Fonds, ce solde excédentaire non attribué sera déduit de la contribution des communes en 2021.

4. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

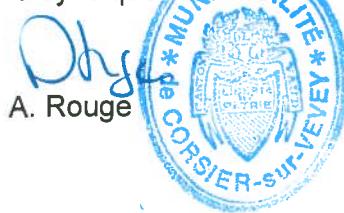
le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis,
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds Culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,

d e c i d e

- a) d'adopter les comptes 2020 du Fonds Culturel Riviera.

Au nom de la Municipalité
la syndique la secrétaire adj.



A. Rouge

M. Décosterd

Annexes :

- Rapport d'activités 2020 du Conseil administratif du Fonds Culturel Riviera
- Liste des institutions bénéficiaires 2020
- Liste des demandes de soutiens ponctuels traités en 2020
- Comptes 2020 du Fonds Culturel Riviera

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

HISTORIQUE ET MISSIONS

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey. Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, l'objectif étant de mieux répartir entre les communes les subventions versées par chacune d'elles aux institutions régionales, sans préériter les institutions déjà bénéficiaires du fonds. En 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel. La contribution annuelle des communes était proposée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001. Sur cette base, un projet de convention a été établi, sous la forme d'une entente intercommunale, prévoyant la création d'un « Fonds culturel Riviera » (FCR), dans le but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (article 3 de la convention).

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention instituant le FCR est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, après approbation par le Conseil d'Etat.

FONCTIONNEMENT

Les organes du FCR sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés par le CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux de la Riviera.

Les membres du CA sont désignés par leur municipalité. La présidence est assurée par tournois alphabétique des communes pour une législature.

Pour la durée de la présente législature, la présidence et la vice-présidence du CA sont assurées respectivement par M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux, et M. Thierry George, conseiller municipal à St-Légier-La Chiésaz. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

Le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires. En pratique, il décide, sur proposition du BE, de l'attribution des subventions annuelles, en tenant compte des demandes adressées par les institutions et des montants à disposition. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires. Enfin, et dans les limites du solde disponible, il peut proposer l'octroi d'aides à la création et de soutiens ponctuels.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention annuelle ainsi que leurs rapports d'activités et s'assure de la bonne utilisation des montants versés.

Pour la présente législature, le BE est composé de :

- M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux, président du CA et du BE;
- M. Michel Agnant, conseiller municipal à Vevey;
- M. Bernard Degex, conseiller municipal à Blonay pour la 1^{ère} moitié de la législature;
- M. Thierry George, conseiller municipal à St-Légier-La Chiésaz pour la 2^{ème} moitié de législature.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

ACTIVITES 2020

Le BE, respectivement le CA, se sont réunis à trois reprises seulement en 2020, la 1^{ère} séance du BE, ainsi que celle du CA, prévues en mars 2020, ayant dû être annulées en raison de la crise sanitaire. Le CA a été consulté par voie informatique sur le rapport d'activités 2019, ainsi que sur les comptes 2019 et le préavis-type y relatif, qui ont tous été adoptés à l'unanimité. L'essentiel des activités du FCR est présenté dans les sous-chapitres ci-après.

Institutions bénéficiaires

En 2020, outre l'Agenda régional, 19 institutions ont bénéficié du soutien du FCR (cf. annexe « Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2020 »). Dites institutions ont été durement marquées par la crise sanitaire du COVID-19. En prévision des séances du BE, puis du CA, le SAI a établi plusieurs points de situation quant aux répercussions des décisions fédérales et cantonales sur les institutions bénéficiaires du FCR durant l'année 2020. Ainsi, la programmation de l'immense majorité des institutions a été impactée : fermetures durant la 1^e, puis la 2^e vague de la pandémie, annulations et reports de nombre de manifestations prévues, activité limitée (baisse de la jauge et mesures de protection à instaurer) entre les deux vagues.

Ainsi, sur 19 institutions bénéficiaires, seule la Fondation Vevey Ville d'images a pu réaliser le Festival Images sans changement majeur par rapport aux éditions précédentes, parce que programmé en septembre 2020, entre les deux vagues de la pandémie. Autre institution à n'avoir pas subi de répercussions de la pandémie en 2020 : l'Association Clara Haskil, puisque son concours a lieu tous les deux ans les années impaires (prochaine édition prévue en août-septembre 2021). Enfin, l'édition 2020 du Montreux Choral Festival n'a à nouveau pas eu lieu, sans lien avec la crise sanitaire (décision communiquée au SAI en janvier 2020), mais faute d'un nombre suffisant d'inscriptions de chœurs depuis l'automne 2019.

Toutes les autres institutions bénéficiaires ont été impactées par les interdictions et restrictions, bien qu'à des degrés divers. Cinq d'entre elles ont été contraintes d'annuler l'entier de leur programmation, parfois au dernier moment : l'Association des Musées de la Riviera vaudoise, l'Association Nox Orae, l'Association de la Semaine internationale de Piano, la Fondation du Septembre Musical et la Fondation Montreux Comedy Festival. Quant aux autres institutions, toutes ont dû annuler des évènements programmés et chercher à les reporter durant l'année ou en 2021.

Au sein de nombre d'institutions, des réflexions ont été engagées pour imaginer des alternatives à leur programmation habituelle, de façon à pouvoir continuer à assurer une offre culturelle malgré les contraintes sanitaires : offre via internet et les réseaux sociaux, augmentation du nombre de représentations programmées pour anticiper une baisse possible de la jauge des salles, programmation axée sur des artistes de Suisse, diversification de l'offre et des lieux de concerts, notamment dans le cadre de l'initiative « Dolce Riviera » prise par les principaux acteurs touristiques, culturels et économiques de la région avec le soutien des collectivités publiques pour promouvoir la destination.

Lors de la séance de juin, les membres du CA ont décidé à l'unanimité de soutenir les institutions bénéficiaires, impactées par la crise sanitaire, en maintenant les subsides 2020 qui leur avaient été annoncés pour cette année-là. Signal politique jugé nécessaire et important, dans un contexte de subsidiarité des aides cantonales et fédérales, le CA a rendu cette décision publique par voie de communiqué de presse.

Dans la perspective de l'année 2021 et avec la poursuite de la crise du COVID-19, le CA a confirmé, lors de sa séance de décembre, sa volonté de maintenir les subventions aux institutions bénéficiaires, tout en respectant le but du FCR, soit en s'assurant que les subventions octroyées sont bien affectées aux charges artistiques effectives desdites institutions. Si tel ne devait pas être le cas, le CA a admis le principe d'un rééquilibrage de la subvention pour les institutions qui seraient concernées.

Intégration de l'Association Vevey International Funny Film Festival dès 2021

En 2020, les membres du CA, puis les 10 municipalités de la Riviera, ont accepté à l'unanimité d'intégrer l'Association Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF) au sein des institutions bénéficiaires du FCR dès 2021. Créée à Vevey en 2014, l'AVIFFF a pour but de mettre en lumière le cinéma comique à l'occasion d'un festival de quatre jours (fin octobre – début novembre), à Vevey : des dizaines de projections, des films du monde entier, un invité d'honneur, une compétition internationale de longs métrages, ainsi que de courts métrages, des soirées festives, etc. Seul festival consacré au film comique en Suisse et l'un des rares à l'échelle internationale, ses initiateurs sont des professionnels et la manifestation touche désormais un public toujours plus large sur la Riviera et en Romandie.

Agenda culturel régional

En raison de la crise sanitaire, l'agenda régional a paru à quatre reprises, au lieu des six habituelles. En effet, les éditions de mai-juin et de juillet-août n'ont pas vu le jour en raison des incertitudes dues à l'impact de la pandémie sur la tenue de manifestations.

Concernant son financement, rappelons que depuis 2016, la Commission intercommunale de la taxe de séjour prend en charge une partie des coûts de l'agenda via l'octroi d'une subvention pérenne de Fr. 12'000.- par année – subvention maintenue en 2020 malgré l'annulation de deux des quatre éditions.

Par ailleurs, le FCR a été associé à une démarche, conduite par la Direction de la culture de Vevey (DC – Vevey) et en partenariat avec MVT, visant la mise en œuvre progressive d'un agenda régional digital, dans le but d'assurer une meilleure visibilité de l'offre culturelle et de moderniser les bases de données tout en maintenant la possibilité d'une version papier. Le FCR participera au financement de ces travaux en 2021, tout comme la DC – Vevey et MVT.

Budget 2021

Comme pour 2020, le budget 2021 a été établi en tenant compte des seules charges nécessaires, soit les subventions aux institutions bénéficiaires, l'intégration de l'AVIFFF, ainsi que les frais d'administration / gestion (SAI / fiduciaire).

Les revenus de l'année 2021 comprennent les contributions des communes de la Riviera équivalant à Fr. 47.00 / habitant, calculées sur la base de la population résidante de la Riviera au 31.12.2019. Ces revenus sont complétés par une provision réalisée sur l'exercice 2020 destinée à l'intégration de l'AVIFFF, ainsi que par la subvention annuelle de la Commission intercommunale de la taxe de séjour pour l'Agenda régional. Ainsi, le montant des revenus du FCR s'élèvera à Fr. 3'807'600.- en 2021.

Le solde prévisible du FCR au 31 décembre 2021 est de Fr. 0.-.

Le budget 2021 a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux fin 2020.

Aides à la création / soutiens ponctuels

En 2020, 17 demandes d'aide à la création / soutien ponctuel ont été traitées par le FCR (cf. liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel en annexe). Parmi celles-ci, quatre demandes ont reçu une réponse favorable car entrant dans les critères d'octroi du Fonds.

Les créations soutenues ponctuellement par le FCR ont évidemment aussi été impactées par la crise sanitaire, entraînant pour plusieurs d'entre elles le report total ou partiel des représentations en 2021.

Enfin, signalons que trois demandes sont parvenues au FCR en fin d'année 2020, qui seront traitées en 2021.

Commission intercommunale de gestion

Dite commission a siégé en mai pour le contrôle des comptes 2019 et en octobre pour l'examen du budget 2021, en présence d'une délégation du CA. Au vu des mesures sanitaires, seuls les membres ont été convoqués, remplacés si besoin par leurs suppléants. Basées sur l'année législative et le tournus établi, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Séance de mai 2020 :

Président : M. Jean-David Pelot, conseiller communal à Chardonne;
Rapporteur : M. Jacques Vallotton, conseiller communal à La Tour-de-Peilz.

- Séance d'octobre 2020 :

Président : M. Pierre Butty, conseiller communal à Vevey;
Rapporteur : Mme Dominique Pittet, conseillère communale à Jongny.

La Commission intercommunale de gestion a recommandé à l'unanimité l'adoption des comptes 2019 et du budget 2021 aux conseils communaux de la Riviera.

Relevons que ces séances permettent également d'échanger plus largement avec les membres de la commission.

Comptes 2020

Recettes :

- Les contributions des communes, de Fr. 47.-/habitant, s'élèvent à un peu plus de Fr. 3.77 millions.
- La participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour aux coûts de l'agenda régional, de Fr. 12'000.-.
- Les montants provisionnés en 2019 pour un peu plus que Fr. 51'000.-. Ces provisions étaient destinées d'une part à une augmentation exceptionnelle de la subvention attribuée à la Fondation Vevey ville d'images pour l'acquisition de matériel scénographique pour l'Espace Images, d'autre part à des aides à la création et des soutiens ponctuels, ainsi qu'au contrôle des comptes 2019 par la fiduciaire.

Ainsi, les recettes globales se sont élevées à un peu plus de Fr. 3.84 millions.

Charges :

- Le total des subventions octroyées aux 19 institutions bénéficiaires et à l'agenda culturel régional s'est élevé à un peu plus de Fr. 3.66 millions, un montant donc inférieur au budget.

Cette baisse des charges s'explique par l'annulation de deux des six éditions de l'Agenda culturel Riviera, ce qui a conduit à une diminution des frais d'environ Fr. 46'000.-. Par ailleurs, l'annulation de l'édition 2020 du Montreux Choral Festival équivaut à un montant non dépensé de Fr. 55'000.-

- Le montant total des aides à la création versées en 2020, pour des demandes traitées et admises en 2019 et en 2020, s'élève à Fr. 33'000.-.

- Diverses provisions ont été constituées :

Fr. 18'000.- pour des aides à la création traitées et admises en 2020 et à verser en 2021 ;
Fr. 15'000.- en vue de l'intégration de l'AVIFF au sein des institutions bénéficiaires du Fonds dès 2021 ;

Fr. 30'000.- pour des augmentations exceptionnelles de la subvention à deux institutions bénéficiaires, soit :

- Fr. 10'000.- attribués à l'Association Tous Artistes Confondus – RKC pour contribuer à pérenniser l'activité en réduisant la part restante de travail bénévole en son sein et
- Fr. 20'000.- destinés à la Fondation Vevey ville d'images pour contribuer à l'exploitation de l'Espace Images ;

Fr. 22'000.- pour l'attribution d'un mandat visant le développement d'une version digitale de l'Agenda régional.

- Les prestations du SAI ont été maintenues à Fr. 35'000.- (forfait).
- Pour rappel, selon la nouvelle directive cantonale, les ententes intercommunales sont tenues de faire contrôler les comptes par une fiduciaire. Le montant de Fr. 1'138.50 figurant dans les comptes correspond à la facture de la fiduciaire de Fr. 538.50 pour le contrôle des comptes 2019, ainsi qu'à une réserve de Fr. 600.- pour le contrôle des comptes 2020.

Enfin, rappelons que la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les dix communes. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget du FCR. Ces préavis, ainsi que les rapports des commissions de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Solde au 31 décembre 2020 :

Les charges ayant été moins importantes que prévues durant l'exercice 2020, le solde au 31 décembre s'élève à Fr. 24'584.40. Conformément à la Convention du FCR, ce solde excédentaire non attribué sera déduit de la contribution des communes en 2021.

Annexes :

- Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2020
- Liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel traitées en 2020
- Comptes 2020

Vevey, le 5 mars 2021 / SAI - CRO/IC/nc

LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES DU FONDS EN 2020

Agenda Riviera

- 1 Association Concours Clara Haskil
- 2 Association La Lanterne magique Vevey - Montreux
- 3 Association Live in Vevey
- 4 Association des Musées de la Riviera vaudoise
- 5 Association Nouvel Espace Dancers (NED)
- 6 Association Nox Orae
- 7 Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental
- 8 Association Semaine internationale de piano
- 9 Association du Théâtre de poche de La Grenette
- 10 Association du Théâtre Les Trois-Quarts
- 11 Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)
- 12 Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey)
- 13 Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival
- 14 Montreux Jazz Artists Foundation
- 15 Fondation Montreux Choral Festival
- 16 Fondation pour l'art dramatique - Théâtre Montreux-Riviera (TMR)
- 17 Fondation de la Saison Culturelle de Montreux
- 18 Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey
- 19 Fondation Vevey ville d'images - Festival Images

SAI – SEPTEMBRE 2020

LISTE DES DEMANDES D'AIDES À LA CRÉATION / SOUTIEN PONCTUEL TRAITÉES EN 2020

ACCEPTÉES

- Compagnie Le Sapajou – « ... Pour en finir avec la question juive (l'être ou pas) » (aide à la création)
- Union Chorale de la Tour-de-Peilz – « Hymne à la vie » (aide à la création)
- Théâtre-Ensemble Chantier Interdit – « Le Cantique des cantiques / Lamentation » (aide à la création)
- Association Trois Petits Points – « Ste Jeanne des abattoirs » (aide à la création)

REFUSÉES

- Société des concerts de St-Martin – Mr Ré-Dièze et Mlle Mi-Bémol »
- Groupe théâtral Les Snooks – St-Légier – « Vacances de rêve »
- Editions de la Thièle – « Vevey 1860-1914, une belle époque ? »
- Orchestre Da Chiesa – Concert Mozart avec les chœurs Usu Canendi et la Tarentelle
- Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles – Soutien à l'activité
- Compagnie Sörörö – « On n'est pas venues les mains vides »
- Chœur Symphonique de Vevey – Concert Puccini avec Orchestre des Variations Symphoniques
- Association Frédéric Recrosio – « Généralités expéditives avant le désastre »
- Association Deeva Dance – « Be my Valentine »
- Compagnie Les Eaux Courantes – « Constellations méridiennes »
- Association La BoB Compagnie – « Elisabeth is back »
- Association Muavi – « The man who mistook his wife for a hat »
- Compagnie Alsand – « Ils vécurent enfants et firent beaucoup d'heureux »

SAI - MARS 2021

FONDS CULTUREL RIVIERA

COMPTES 2020

REVENUS

Solde disponible au 1er janvier 2020		0.00
Contribution des communes (base budget 2020)	<i>Population au 31-12-2019</i>	<i>Montant nécessaire réparti au prorata nbre d'habitants</i>
Blonay	6'151	288'986.20
Chardonne	3'032	142'449.40
Corseaux	2'287	107'447.80
Corsier	3'363	158'000.40
Jongny	1'544	72'540.20
Montreux	26'065	1'224'585.50
St-Légier - La Chiésaz	5'243	246'326.55
La Tour-de-Peilz	11'906	559'367.55
Vevey	19'871	933'579.05
Veytaux	922	43'317.40
Total contributions des communes (Fr. 47.-/hab.)	80'384	3'776'600.00
Provision pour subventions et aides à la création		15'982.00
Contribution de la Commission intercommunale de la Taxe de séjour à l'Agenda Riviera		12'000.00
Provision pour contrôle des comptes 2019		600.00
Provision pour augmentation exceptionnelle de la subvention au Festival Images 2020		10'000.00
Provision pour aide création à verser en 2020 (admise en 2019)		25'000.00
TOTAL REVENUS		3'840'182.00

DÉPENSES

Subventions aux institutions	Budget 2020	
Agenda Riviera	136'000.00	89'459.10
Association Clara Haskil (concours)	25'000.00	
Association La Lanterne magique Vevey - Montreux	10'000.00	
Association Live in Vevey	25'000.00	
Association des Musées de la Riviera vaudoise	82'000.00	
Association Nouvel Espace Dancers (NED)	35'000.00	
Association Nox Orae (festival)	20'000.00	
Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental	75'000.00	
Association Semaine internationale de piano	20'000.00	
Association du Théâtre de poche de la Grenette	50'000.00	
Association du Théâtre Les Trois-Quarts	50'000.00	
Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)	55'000.00	
Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey)	1'240'000.00	
Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival	110'000.00	
Montreux Jazz Artists Foundation	70'000.00	
Fondation Montreux Choral Festival	55'000.00	0.00
Fondation pour l'art dramatique - Théâtre Montreux-Riviera (TMR)	435'000.00	
Fondation de la Saison culturelle de Montreux	860'000.00	
Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey	200'000.00	
Fondation Vevey ville d'images - Festival Images	210'000.00	
Total subventions		3'661'459.10
Aide création traitée en 2019 / versée en 2020	}	25'000.00
Aide création traitée / versée en 2020	} cf. détail page 2	8'000.00
Aides créations traitées en 2020 / à verser en 2021 (provision)	}	18'000.00
Intégration de l'AVIFFF en 2021 (provision)		15'000.00
Provision pour augmentations exceptionnelles 2021 / 2022 institutions bénéficiaires	30'000.00	
Provision Agenda régional pour mandat version digitale	22'000.00	
Administration et gestion du FCR - Prestations du SAI (forfait)	35'000.00	
Contrôle des comptes 2019 et provision pour contrôle des comptes 2020 (fiduciaire)	1'138.50	
TOTAL DÉPENSES		3'815'597.60

SOLDE AU 31 DECEMBRE 2020 24'584.40

Utilisation du solde - redistribution aux communes * 24'584.40

SOLDE DISPONIBLE AU 1^{ER} JANVIER 2021 0.00

* A déduire de la contribution 2021 des communes (art. 18 - 4e al.) - population au 31-12-2019

DETAIL DES AIDES A LA CREATION / SOUTIENS PONCTUELS

Aide à la création traitée en 2019 et versée en 2020 (cf. comptes et rapport d'activités 2019 et 2020)

Cie Les Exilés - Crédit "Les trois Mousquetaires" - Festival La Tour Vagabonde 2020-2021	25'000.00
Total	25'000.00

Aide à la création traitée et versée en 2020

Cie Le Sapajou - Crédit "... Pour en finir avec la question juive (l'être ou pas)"	8'000.00
Total	8'000.00

Aides à la création traitées en 2020 et à verser en 2021

Union Chorale de la Tour-de-Peilz - Crédit musicale	4'000.00
Théâtre-Ensemble Chantier Interdit - Crédit "Le Cantique des cantiques / Lamentation"	4'000.00
Association Trois Petits Points - Crédit "Ste Jeanne des abattoirs"	10'000.00
Total	18'000.00

Vevey - 11 mars 2021 / SAI - LMS/IC/nc

FONDS CULTUREL RIVIERA

BILAN au 31 décembre		COMPTE S 2020	COMPTE S 2019
<u>ACTIF</u>			
9111	Compte courant Ville de Vevey (débiteur)	110'184.40	51'582.00
	TOTAL DE L'ACTIF	110'184.40	51'582.00
<u>PASSIF</u>			
9206	Rétrocession en faveur des communes	24'584.40	-
9259	Provision pour subventions à payer	85'000.00	-
9259.1	Factures à payer	600.00	600.00
9282.2	Provision pour subventions et aides à la création	-	50'982.00
	TOTAL DU PASSIF	110'184.40	103'164.00
Compte d'exploitation au 31 décembre		COMPTE S 2020	BUDGET 2020
<u>PRODUITS</u>		COMPTE S 2019	
452	Participations des communes	3'776'600.00	3'776'600
465	Participation de la commission intercommunale de la taxe de séjour de la Riviera et de Villeneuve	12'000.00	12'000
480	Prélèvements sur la provision pour subventions et aides à la création	50'982.00	-
	TOTAL DES PRODUITS	3'839'582.00	3'788'600
<u>CHARGES</u>			
318	Honoraires et prestations de services	35'000.00	35'000
318.5	Révision des comptes	538.50	600
352	Solde disponible à rembourser aux communes	24'584.40	-
365.1	Subventions ordinaires	3'694'459.10	3'753'000
365.2	Subventions extraordinaire	85'000.00	-
	Total subventions	3'779'459.10	3'753'000
381.1	Attribution à la provision pour subventions et aides à la création	-	41'885.55
	TOTAL DES CHARGES	3'839'582.00	3'788'600
<u>RESULTAT</u>			

Ville de Vevey
Direction des finances
L'adjoint administratif

E. Ferraro

Vevey, le 11 mars 2021